



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le **29 AVR. 2025**

ID : 057-245700695-20250423-B20250422\_04\_SI-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-deux avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le seize avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ,  
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absents avec procuration : Bernard ZENNER à Maurice LORENTZ  
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

Etait excusée : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel



#### **4. Objet : Rénovation du centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande - Demandes de subvention**

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025 qui valide le projet de réhabilitation et rénovation du centre aquatique Cap Vert,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025 qui autorise le Président à signer le contrat Ambition Moselle avec le Département de la Moselle,

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire en date du 19 novembre 2024 concernant les demandes de subventions précédentes,

Considérant la nécessité de réaliser une rénovation complète du bâtiment et de restructurer l'organisation des espaces,

Considérant que le projet de rénovation du centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande entre dans le cadre du programme 5000 équipements de l'Agence Nationale du sport,

Considérant que le projet est inscrit dans le contrat Ambition Moselle entre la CCCE et le Département de la Moselle,

Considérant que le montant des travaux de rénovation du bâtiment du centre aquatique et des bassins est évalué à 10 535 000 € H.T.,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Dépenses	Recettes	
Travaux de rénovation du centre aquatique CAP VERT	10 535 000 € H.T.	Subvention : 5000 équipements (Agence Nationale du Sport) : 20 %	2 107 000 €
		Subvention : DETR/DSIL (Etat) : 36,34 %	3 826 851,95 €
		Subvention : Ambition Moselle (Département de la Moselle) : 14,23 %*	1 500 000 €
		Autofinancement (CCCE) : 29,43 %	3 101 148,05 €
TOTAL	10 535 000 € H.T.	TOTAL	10 535 000 € H.T.

\*selon le règlement Ambition Moselle le Département de la Moselle peut être sollicité à hauteur de 50 % du reste à charge, moins 5 ans de recettes de fonctionnement :

Calcul du montant : 10 535 000 € - (2 107 000 € + 3 826 851,95 €) = 4 601 148,05 €

Reste à charge : 4 601 148,05 € - 1 601 148,05 € (moyenne des recettes annuelles x 5) = 3 000 000 €

Montant sollicité : 3 000 000 € / 2 = 1 500 000 €

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Agence Nationale du Sport, au titre du programme 5000 équipements, pour le projet de rénovation du centre aquatique CAP VERT,
- d'autoriser le Président à signer la convention opérationnelle dans le cadre du contrat Ambition Moselle, pour le projet de rénovation du centre aquatique CAP VERT,

- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la CCCE.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 23 avril 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250423-B20250422\_04\_SI-DE

